

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

11 - AUDE

ARRONDISSEMENT

LIMOUX

CANTON

QUILLAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	7
• présents	6
• votants	7
• absents	1
• exclus	

De la commune de LA FAJOLLE

Séance du 05 août 2026

à 14 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO MARC

Étaient présents :

E. Venturi, M. Vinuesa Mondragon, P. Pequens,
P. Quetorio, M. San Francisco, J. Castel

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.
Madame REIDT donne procuration à Monsieur VINUESA-
MONDRAGON

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

Jaqueline Castel

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait à LA FAJOLLE, le 05 août 2026

La séance est ouverte à

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 05 juin 2026
- 2 – Délibération : Autorisation au Maire pour représenter la commune en justice pour la durée du mandat
- 3 – Délibération : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal de LA FAJOLLE
- 4 – DM : Virement de crédit au compte 65568
- 5- DM : Ouverture du compte 622 : honoraire
- 6 – Délibération : CCPA mise en conformité des statuts « enfance et jeunesse »
- 7 – Délibération : demande de subvention exceptionnelle pour les journées forestières
- 8 – Délibération : demande de subvention au département pour l'étude de la protection du captage de la source du Moulin.
- 9 – Questions diverses

1 – Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

Il est fait lecture par le président du compte rendu du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

2 – Délibération : Autorisation au Maire pour représenter la commune en justice pour la durée du mandat

Suite à la requête qui a été déposée au tribunal administratif pour le groupement forestier de la Fajolle contre la commune, il y a lieu d'autoriser le maire à représenter la commune en justice.

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

3 – Délibération : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal de LA FAJOLLE

Monsieur le Maire propose de mettre en place un règlement intérieur pour les conseils municipaux.

Il propose au vote l'adoption de ce règlement.

Suite aux observations d'un conseil Municipal, certains articles (3 et 4) ont été légèrement modifiés

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

4 – DM : virement de crédit au compte 65568

Il y a lieu de prendre une DM au budget pour un montant de 30 Euros du compte 65315 « formation des élus » au compte 65568 « Autres contributions » afin de régulariser la contribution au SIRP

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

5 -DM : Ouverture du compte 622 : Rémunération d'intermédiaire et honoraires

Il y a lieu d'ouvrir le compte 622 pour 5000 Euros en prenant sur le compte 615231 « Entretien et réparation sur voiries »

Mr C7 a demandé des précisions sur la légitimité de cette délibération. Le Maire lui a répondu qu'une procédure contre la commune était engagée par le Groupement Forestier.

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

6 -Délibération : CCPA mise en conformité des statuts « enfance et jeunesse »

La CCPA demande aux communes de se prononcer sur la mise en conformité des statuts relatifs à la rédaction du Code de l'action sociale et des familles.

La rédaction suivante des statuts pour la compétence supplémentaire Enfance-Jeunesse est ainsi proposée:

- Article 4 — Compétences

III Compétences supplémentaires (facultatives)

1 - Enfance-jeunesse

La Communauté de communes des Pyrénées audoises exerce, sur l'ensemble de son territoire, les missions d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant prévues à l'article L.214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles.

À ce titre, elle assure :

- 1° Le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles*
- 2° L'information et l'accompagnement des familles et des futurs parents ;*
- 3° La planification du développement des modes d'accueil ;*
- 4° Le soutien à la qualité des modes d'accueil.*

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

7 – Délibération : demande de subvention exceptionnelle pour les journées forestières

L'association pour le développement des journées Forestières d'AXAT nous sollicite pour une subvention exceptionnelle afin de permettre la bonne réalisation de cette manifestation.
Monsieur le Maire propose 100 Euros.

Pour :

7

Contre :

0

Abs : 0

8 – Délibération : Demande de subvention au Département pour l'étude de la protection du captage.

Monsieur le Maire propose sur les conseils de Réseau 11 de démarrer l'étude pour la protection du captage de la source du Moulin et de demander d'ores et déjà au Département une subvention.

Pour :

7

Contre :

0

Abs : 0

9 – Questions diverses

- Une demande est faite pour entretenir certains chemins (le feuillet) demandeur sera transmise au groupement Pastoral.
- SIRD: Suite à la mise en liquidation 3 semaines avant la fin de l'année scolaire, un prestataire (un seul Bruno Tréteur) a répondu, le prix sera légèrement plus élevé, mais il effectuera le ménage. Le budget va être modifié.
- Dû à une application qui informe la population d'événements particuliers, la Communauté de communes propose une solution avec ILLI WAP, les renseignements vont être pris.